



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

Etaient présent(e)s :

M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. COUSYN Sébastien, procuration à M. LAPIERRE Julien
Mme CARLIER Nathalie, procuration à M. DELFLY Jean-Louis
Mme CAPPELLE Christiane, procuration à M. BAUDRY José
Mme DI PENTA Anna, procuration à Mme FLAMENT Laëtitia
Mme DELANSAY Sylvie, procuration à M. BEZILLE Marc

Secrétaire de séance : Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

Le détail des délibérations est à retrouver sur le site internet de la commune.

1. PROGRAMME DE LA 24^{ème} FÊTE DE LA LYS 2021. FIXATION DES PRIMES DE PARTICIPATION.

Le conseil municipal a voté les crédits devant permettre le paiement des primes de participation aux prestataires soit une dépense de 9 300 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2. PROGRAMME DE LA FÊTE NATIONALE ET COMMUNALE DU 14 JUILLET 2021. VOTE DES PRIMES DE PARTICIPATION.

Le conseil municipal a voté les crédits devant permettre le paiement des primes de participation aux prestataires soit une dépense de 37 365 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

3 et 4 . BUDGET COMMUNAL ET DE L'ECRH 2021. DÉCISIONS MODIFICATIVES N°1.

Après débats, les élus ont validé les décisions modificatives pour la Commune et l'Espace Culturel Robert Hossein.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ.

5. DEMANDES DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES.

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

- a) HMMM ! : 5 000 €
- b) Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire : 100 €

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ.

6. APPEL À PROJETS RÉGIONAL « REDYNAMISATION DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURG ». DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Le conseil municipal donne son autorisation pour :

Volet « projets d'aménagement urbain » :

- solliciter la Région concernant le projet de Réhabilitation d'un bâtiment dédié aux activités nautiques, pour la création d'un espace touristique au profit du développement de l'offre commerciale en centre-ville

Volet en faveur du commerce, de l'artisanat et des services :

- solliciter la Région concernant la création d'un poste de manager commerce de centre-ville et de la vie locale ;
- solliciter la Région dans le cadre d'un plan d'actions global concernant la redynamisation du centre-ville. Plan d'actions qui sera élaboré et mis en place par le manager commerce et de la vie locale, en concertation avec les élus et les partenaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. FOURNITURE DE BUREAU. GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL. SIGNATURE D'UNE CONVENTION. RENOUVELLEMENT.

Le conseil municipal autorise le renouvellement de la constitution de ce groupement de commandes auquel participeront la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale de Merville, pour les fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. LOGEMENT 9 RUE DE LA BLANCHISSERIE. SERVITUDE DE PASSAGE AVEC ÉNEDIS, GRDF ET TÉLÉCOM.

Le conseil municipal autorise la création de la servitude de passage réseau eau, électricité, gaz et Télécom sur la parcelle C 1452, la prise en charge de ces travaux par la commune et la signature par Monsieur le Maire de l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. PARCELLE DE TERRAIN RUE DU FIN CORNET. ACCORD DE CESSION DU CCAS À UN PARTICULIER.

Le conseil municipal autorise la vente par le CCAS de la parcelle cadastrée section ZE n° 333, d'une superficie de 1 730 m² située rue du Fin Cornet et autorise le Président du CCAS à signer les actes notariés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10. PARCELLE DE TERRAIN RUE VERTE À NEUF-BERQUIN. ACCORD DE CESSION DU CCAS À UN PARTICULIER.

Le conseil municipal autorise la vente par le CCAS de la parcelle section ZD n° 37, d'une superficie de 10 680 m² située rue Verte à Neuf-Berquin et autorise le Président du CCAS à signer les actes notariés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO ET RECONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA CUISINE CENTRALE. DEMANDE D'EMPRUNT AUPRÈS DE LA BANQUE POSTALE.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt à hauteur de 4,5 M € et les demandes de réalisation des fonds, ainsi que tout document s'y rapportant. Les caractéristiques de l'emprunt sont reprises dans la délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. MAITRISE D'ŒUVRE PROJET RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO ET RECONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA CUISINE CENTRALE. AVENANT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à passer cet avenant avec l'architecte et son groupement selon les modalités reprises dans la délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir et à imputer les dépenses aux articles correspondants du Budget Communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

13. RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO ET RECONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA CUISINE CENTRALE. LANCEMENT DU MARCHÉ SELON PROCÉDURE FORMALISÉE.

Le conseil municipal invité :

- autorise la Commission d'Appel d'Offres à attribuer le marché d'un montant de 5 401 162,53€ décomposé en 12 lots (le détail est repris dans la délibération);
- autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de marché par procédure formalisée en appel d'offres ouvert selon l'article L 2124-2 du 26 novembre 2018 (travaux supérieurs au seuil des 5 350 000 €) et tous les actes y afférents (avenant...);
- approuve le dossier de consultation des entreprises (consultable aux services techniques);
- impute les dépenses à l'article 2313 du budget communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

14. RÉHABILITATION D'UN HANGAR EN HALTE FLUVIALE. ATTRIBUTION DU MARCHÉ.

L'assemblée délibérante invitée se prononce favorablement sur l'attribution du marché et autorise Monsieur le Maire à valider l'acte d'engagement et les pièces administratives y afférentes (avenants) et imputer la dépense à l'article 2313.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

15. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE DES COMMUNES DE FLANDRE.

- a. APPEL À PROJET 2021. MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE ÉCLAIRAGE PUBLIC. RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT POUR LA HALTE NAUTIQUE.**

Le conseil municipal invité autorise le Maire à déposer la demande de prise en charge au SIECF, dans le cadre de l'appel à projets 2021 « Maîtrise de la demande en énergie », dans le cadre du dossier cité en objet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

b. RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE D'AIRE. 143 260 € HT

c. INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES INTELLIGENTS RUE D'AIRE. 20 292,75 € HT

Le conseil municipal invité :

- approuve définitivement les projets repris en objet, les montants totaux des travaux ne dépasseront pas les montants prévisionnels annoncés dans la délibération,
- donne un accord définitif pour la prise en charge, par la commune, des montants totaux HT des travaux,
- précise que ces participations seront prises en charge par le budget communal de l'année,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leurs prises en charge, ainsi que tout document s'y rapportant,
- note que les aménagements en matière de voirie sont à la charge de la commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

16. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS. DÉCLARATION DE MISE EN LOCATION. SIGNATURE D'UNE CONVENTION TRIPARTITE.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention visant à lutter contre les logements indignes, indécents ou insalubres ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

17. ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE. CONVENTION AVEC L'INSPECTION ACADÉMIQUE ET LES COMMUNES D'ESTAIRES ET LA GORGUE.

Le conseil municipal autorise la commune à :

- procéder à l'acquisition de tests psychométriques à destination du psychologue scolaire de la circonscription ;
- accepter le remboursement des communes d'Estaires et La Gorgue à hauteur de 1 394,38 € par commune ;
- signer la convention de co-financement relative à l'achat et l'utilisation des tests psychométriques tel que présentée en annexe de la délibération ;
- signer tout document afférent à ce dossier ;
- imputer les dépenses et recettes au budget communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

18. ACTIVITÉS NAUTIQUES. MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le règlement intérieur (annexé à la délibération) pourtant sur les règles de fonctionnement des activités nautiques (pédalo, le vélo nautique, le bateau électrique, le stand up paddle et le canoë) ainsi que tous documents correspondants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

19. ÉCOLE DE THÉÂTRE. INSTAURATION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

L'assemblée adopte l'instauration d'un règlement intérieur (annexé à la délibération) portant sur le fonctionnement de l'école de théâtre et applicable dès la prochaine année scolaire et en autorise la signature par le Maire ainsi que de tous documents correspondants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20. a. DOMAINE DE LA PRAIRIE. DÉNOMINATION DES FUTURES VOIES COMMUNALES. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'assemblée invitée, vote à bulletin secret le nom des futures rues du domaine de la Prairie, suite à la liste transmises avec les propositions faites par chaque élu. Les personnalités ayant obtenu le plus de voix sont :

- Christian BRUNEL
- Marcelle LAFORGE
- Jean-Pierre BLANCHARD
- René VERWAERDE
- Dr Géry AFCHAIN

20b. SQUARE ENTRE LA PLACE ARRIÈRE ET LES RÉSIDENCES DES NÉNUPHARS ET DU PONT DE PIERRE.

Suite aux travaux réalisés entre la place arrière et les résidences des Nénuphars et du Pont de Pierre, il est proposé à l'assemblée de dénommer cette voie « square du Colonel Arnaud BELTRAME ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20c. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. DÉNOMINATION.

Suite aux échanges sur la dénomination des voiries du domaine de la Prairie, Monsieur le Maire propose d'ajouter une question relative à la dénomination du Centre Communal d'Action Sociale « CCAS Francine BARTIER », en hommage à Francine Bartier, élue de 1977 à 2008, maire-adjointe de 1983 à 2008, dévouée et engagée au service des Mervillois et du CCAS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

21. PERSONNEL COMMUNAL – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS POUR L'ANNÉE 2021.

Le conseil municipal met à jour le tableau des effectifs du personnel communal au 1^{er} juillet 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22. PERSONNEL COMMUNAL. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS ET À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉS.

Le conseil municipal autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités, à savoir :

- En raison de la surcharge de travail dès le 15 juin :

- 2 postes d'adjoint technique à temps complet pour un renfort dans le service espaces verts ;
- 4 postes d'adjoint technique à raison de 20h/semaine pour renforcer le service propreté urbaine ;
- 2 postes d'adjoint technique à raison de 20h/semaine pour un renfort en hygiène en raison de la pandémie de Covid-19 pour les activités de centres de loisirs ;
- 1 poste d'adjoint technique à raison de 20h/semaine pour un renfort en hygiène dans les salles polyvalentes (salle des fêtes et salle Raeckelboom) ;
- 1 poste d'adjoint administratif à raison de 15 h/semaine pour l'accueil et la surveillance des séances de cinéma (respect des gestes barrières, accueil des clients ayant réservé en ligne).

- En raison de la surcharge des activités périscolaires, pour la rentrée scolaire :

- 4 postes d'adjoint d'animation maximum pour la rentrée scolaire à raison de 8 heures par semaine ;
- 1 poste d'adjoint d'animation à raison de 16h/semaine en temps scolaire pour la pause méridienne et la garderie ;

- 4 postes d'adjoint technique à raison de 8h/semaine en temps scolaire pour la désinfection le temps du midi si le protocole sanitaire nous l'oblige (les agents le faisant jusqu'à présent reprennent leur activité habituelle). Les postes seraient répartis ainsi : 1 poste pour l'école Louis Pergaud, 1 poste pour l'école Bézégher et 2 postes pour l'école Victor Hugo.

De même, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités, à savoir :

- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet pour un renfort dans les services administratifs de la mairie (Urbanisme et Affaires générales – Élections) dès le 15 juin.

- Afin d'encadrer les activités nautiques sur la Bourre :

- 2 adjoints d'animation à raison de 25h par semaine afin de gérer l'accueil et les inscriptions aux activités dès juillet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

23. RIFSEEP. INTÉGRATION DU CADRE D'EMPLOIS DES ÉDUCATEURS DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR LA MAIRIE.

Les membres du conseil municipal approuvent l'intégration du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives pour la mairie, et autorisent le Maire à signer tout acte correspondant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

24. PERSONNEL COMMUNAL. MISE À DISPOSITION.

Le conseil municipal s'est vu informé des mises à disposition d'agents communaux suivantes :

- Renouvellement de la mise à disposition d'un bibliothécaire, à compter du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, à la CCFL à raison de 10 h 30 par semaine pour la coordination du réseau de lecture publique : l'Esperluette ;
- Mise à disposition d'un attaché contractuel du CCAS à la commune, à compter du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022, à raison d'un de 17 h 30 par semaine, pour assurer le pilotage du pôle périscolaire – service animation famille.

25. COMPTE PERSONNEL DE FORMATION. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.

Le conseil municipal invité autorise la mise en œuvre des modalités reprises dans la délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (23 pour, 6 contre : liste « Merville en Grand » (4), et liste « Agir Ensemble pour Merville » - Laetitia FLAMENT et Anna DI PENTA).

26. PERSONNEL COMMUNAL. REMBOURSEMENT VISITE MÉDICALE.

Le conseil municipal adopte cette modalité de remboursement de frais médicaux en plus des frais de déplacements votés par délibération du 18 octobre 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

27. ADHÉSION À L'OFFRE DE SERVICE PRESTATION CHÔMAGE DU CENTRE DE GESTION 59.

Le conseil municipal autorise la commune à adhérer à ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités de la prestation chômage, annexée à la délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

28. ACCUEIL DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. GRATIFICATION DE STAGE – MISE À JOUR.

Le taux de gratification minimum ayant changé, et sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de le mettre à jour à raison de 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale au lieu de 12.5%.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

29. DÉCISIONS DU MAIRE PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL.

Le conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire au titre des délégations reçues du conseil municipal relatif à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont une liste a été jointe à la convocation.

30. INFORMATIONS DU MAIRE.

Les élus sont informés :

1/ Installation d'une protection antichute au barrage de la vieille Lys par VNF.

Participation communale à hauteur de 50 % soit 5 712 € TTC ;

2/ Assainissement Hameau de Caudescure ; Travaux réalisés par Noréade en 2023/2024 ;

3/ Délibérations du Conseil communautaire du 15 avril 2021, joint à la convocation ;

4/ Arrêtés permanents relatifs à :

- Numérotage d'exploitations :
 - de l'habitation n°65 rue Georges Charlon, nouvelle construction ;
 - de l'habitation n°81 Digue d'Artois, nouvelle construction ;
 - des habitations n° 1, 2, 4, 6 et 8 rue de l'aérodrome.
- Instauration d'une interdiction de circuler en raison d'une limitation de tonnage rue du Rinchon ;
- Mise à jour de l'arrêté portant réglementation des emplacements réservés au stationnement des véhicules transportant des personnes handicapées.

5/ Point dossiers de subventions :

- Notification Fonds de Concours pour la création de trottoirs rue de Cassel : 162 853,76 € / montant des travaux : 346 482,52 €
- Notification DETR pour le réaménagement du parking du Sart : 64 143,60 € / montant des travaux : 320 718 €

6/ Point PEC : la délibération du 24 novembre 2020 prévoyait le recrutement de :

- 2 postes au service de la police municipale ;
- 1 poste au service numérique ;
- 1 poste au service communication.

Pour information, les 2 postes pour la PM n'ont pas été recrutés car la commune a privilégié le recrutement interne. Pour les 2 autres postes, la commune est en cours de recrutement.

7/ Changement d'un membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS : Suite à la démission de Monsieur Roger CODEVILLE, il a été remplacé par Régis DEVEY.

31. REMERCIEMENTS.

Sont portées à la connaissance des élus, les missives de remerciements de :

- Les familles de Mme Micheline VIMERCATI et Messieurs Philippe LEFEVRE, Jean SOHIER, pour les marques de sympathies des élus suite à leurs décès ;
- M. & Mme DONDAINE Patrick, pour l'intention apportée lors de leurs noces d'Or ;
- M. & Mme CLAEYSSEN Marc, pour l'intention apportée lors de leurs noces d'Or ;
- M. & Mme PETITPREZ Maurice et Lucile, pour l'intention apportée lors de leurs noces d'Or ;
- M. & Mme DUQUENNE Jacques, pour l'intention apportée lors de leurs noces d'Or ;
- Flandre Opale Habitat, pour le passage au conseil municipal du réaménagement de lignes de prêt ;
- L'école Victor Hugo, pour l'aide apportée pour le déménagement ;
- L'association EFS, don du sang, pour la mise à disposition de la salle des fêtes, afin de leur permettre de réaliser 2 collectes les mercredi 31 mars (118 dons) et mercredi 26 mai (206 dons).
- Les associations ci-dessous pour la subvention accordée ;
 - Base Audique
 - Les p'tits caous d'Hugo
 - FNATH
 - Retraités CFTC
 - Train Rose
 - Tanche Mervilloise
 - Entente pongiste
 - Tennis Club
 - Courir à Merville

32. QUESTIONS DIVERSES ÉVENTUELLES

Plusieurs sujets sont évoqués :

- Projet STAUB,
- Projet TRAITEX,
- Soirée de présentation de saison de l'ECRH,
- Élections Régionales et Départementales.

Les échanges seront repris au procès-verbal.

Vu par nous, Maire de la Commune de Merville pour être affiché 22 juin 2021 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Merville, le 22 juin 2021

Le Maire,
Joël DUYCK

